

BP SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Colonne1	RECETTES	Colonne2
Travaux réfection/isolation toiture ancienne école	144200,00	Subventions	140557,00
Eclairage public	5995,00	Emprunt (à débloquer)	70000,00
Matériel de bureau	5000,00	FC TVA	70000,00
Voirie	64000,00	Opération d'ordre	6978,00
Retable Eglise (étude)	8425,04	Virement à la section de fonctionnement	175434,22
Travaux camping	38000,00		
Immobilisations corporelles	11000,00		
Capital (emprunts en cours)	82577,19		
Réserves	22304,72		
Trop perçu subvention investissement	6661,00		
Solde d'exécution reporté	71066,27		
Opération d'ordre	3740,00		
TOTAL	462969,22	TOTAL	462969,22

Après avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Budget Primitif de la commune est donc adopté à l'unanimité.

Budget Primitif Lotissement :

Le Budget Primitif du Lotissement est déficitaire de 6731,18 €. Ce déficit correspond aux terrains disponibles.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Budget Primitif du lotissement est donc adopté à l'unanimité.

-Création d'un emploi saisonnier pour la régie des gîtes communaux :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer un régisseur pour la période allant du 23 mars au 31 octobre 2024 afin d'assurer la gestion des locations saisonnières de 5 appartements (3 situés au Haras et 2 à l'ancienne école). Les appartements du bâtiment ancienne école ne seront seulement mis à la location du 01er juin au 01er septembre 2024. M. Le Maire propose à l'assemblée de nommer Mme Marie-Pierre PICARD qui assurait cette fonction les années précédentes.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Augmentation du temps de travail de l'agent technique communal à temps partiel : Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail notre employé communal (à temps partiel) de 5 heures hebdomadaires soit 20 heures mensuelles ce qui correspondrait à une dépense supplémentaire annuelle d'environ 5000,00 €. Le contrat de travail serait établi pour une durée d'un an.

Pour : 7 Contre : 7 Abstention : 1 :

La voix de M. Le Maire étant prépondérante, le temps de travail de M. Yves JOUVE va donc être revalorisé.